Bulletin Municipal

# CASTEL NEWS

"Las Novelas dau país"

Septembre 2022

# Edito
## de Madame la Maire

Chemin creux près de la fontaine de Vaux.

*Chers administré(e)s*

*L'été s'achève, un été chaud et sec qui nous ramène à notre condition humaine et à notre impuissance face aux aléas climatiques que nous subissons. Cette sécheresse et cette chaleur se sont imposées à nous sans que nous puissions avoir une action pour les endiguer. Il en est de même pour le lac. Une vanne bloquée et l'impossibilité d'agir. J'ai entendu l'incompréhension, la colère de nombre d'entre vous. Mais hélas aucune action sans mettre en danger de vie humaine ou porter d'importantes atteintes à l'environnement n'était envisageable. Notre lac est un barrage classé, règlementé avec toutes ses contraintes et non un simple étang où il suffit d'appeler le réparateur pour qu'en un tour de main il change l'élément défaillant. Faisant fi des rumeurs stériles, les élus sont restés mobilisés tout l'été et ont concentré toute leur énergie sur le lac, qui nécessitait une surveillance de tous les instants. Maintenant que nous avons en notre possession tous les éléments, nous pouvons faire une synthèse de ce lourd dossier et vous en faire part dans ce bulletin municipal. A la lumière de cet article il est aisé de comprendre la complexité des travaux et la longueur des procédures bien que nous ayons fait au plus vite. Le temps de l'élu n'est pas le même que celui de l'administration, des administrés, des entreprises, du bureau d'étude. A chacun sa temporalité. Nous sommes conscients que vos habitudes de loisirs (baignade et pêche) ont été bousculées cet été, et cependant malgré la baisse du niveau du lac nos gîtes ont eu un taux d'occupation de 80% sur juillet et août. (Moyenne des 4 dernières années : 77%).*

*Bien que le lac nous ait fortement mobilisés depuis plusieurs mois, nous avons continué d'avancer dans le programme « petites villes de demain » et nous avons tracé les axes et les orientations pour les années à venir. Cela se concrétisera par la signature d'une ORT au dernier trimestre 2022. Nous avons été accompagnés par Thomas Villette, chef de projet, qui a effectué un travail remarquable de diagnostic, d'analyse, de synthèse, en partenariat avec le CAUE, le PETR Monts et Barrages et les habitants qui ont participé aux ateliers. Nous leur adressons à tous un grand merci pour leur collaboration.*

*La rentrée est là : le prix de l'énergie flambe pour chacun d'entre nous, ainsi que pour la commune. Les prix s'envolent pour tous. La municipalité travaille sur des solutions pour diminuer sa consommation d'énergie et limiter la hausse des frais de fonctionnement. Les mois qui viennent s'annoncent ardus pour tous. Il est plus que jamais nécessaire de s'unir, de faire bloc et de retrouver une unité, un ensemble, mis à mal par l'individualisme et l'égocentrisme galopant.*

*Nos différentes associations ont repris leurs activités et leurs manifestations, contribuant ainsi à animer notre commune. Elles maintiennent le lien social qui nous a tant manqué durant ces années de pandémie et de confinement. La rénovation de l'ancienne gendarmerie, future maison des associations se poursuit. Nous espérons une ouverture premier trimestre 2023 avec des locaux réhabilités, isolés et confortables et ainsi la fin d'années d'utilisation de locaux mis à disposition par défaut.*

*Malgré la survenue de la casse de la vanne et de ses conséquences, malgré les évènements mondiaux aux répercussions visibles sur notre quotidien, les élus gardent le cap et poursuivent leur engagement au service de la population et de l'intérêt général.*
*Bien à vous,*

***Françoise Rivet, Maire de Châteauneuf-la-Forêt***

# Sommaire


- Edito : ..... p 2
- Conseils municipaux ..... p 3 - 5
- Petites villes de demain ..... p 6 - 7
- Enfance & jeunesse ..... p 8 - 9
- Le point sur Le Lac ..... p 10 - 11
- Animations ..... p 12
- Le coin des associations ..... p 13 - 15
- Travaux en cours ..... p 16 - 17
- LABEL Terre de Jeux 2024 ..... p 18
- Infos mairie ..... p 19 - 20
- État civil ..... p 21
- Droit d'expression ..... p 21
- Infos pratiques ..... p 21 à 24


Les personnes qui souhaitent la version numérique du bulletin municipal à la place de la version papier peuvent se rapprocher de la mairie.
**Mail : mairie@chateauneuf-la-foret.fr**
**Tél. : 05.55.69.30.27**


Mairie :
2, place du 8 Mai 1945
87130 Châteauneuf-la-Forêt


L'équipe municipale vous informe régulièrement sur la vie locale et associative de votre commune, et sur les informations concernant la mairie avec :

QR code Facebook

- **Châteauneuf, Brèves d'Infos**
- **Bulletin municipal : Castel news**
« Las novelas dau país » (semestriel)
- **la page Facebook**
https://www.facebook.com/commissioncommunicationchateauneuflarorer
- **Site internet** de la mairie : www.chateauneuf-la-foret.fr

**Référentes communication :** Françoise Rivet, Pascale Duprat
**Textes et photos :** commission communication
**Conception graphique :** APCL Services - **Impression :** GDS Imprimeurs

*Les PV des conseils municipaux sont consultables en ligne sur le site internet de la mairie : www.chateauneuf-la-foret.fr*

# CONSEILS MUNICIPAUX

## Vendredi 11 février 2022 :

- **Débat sur la réforme de la protection sociale complémentaire des agents :** intervention de la MNT pour présenter cette réforme. Le Conseil Municipal sera amené à se prononcer après parution des décrets d'application.
- **Prescription d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) :** Le PLU qui couvre la commune date de 2013 et n'est pas « Grenelle », ce qui empêche toute révision qui ne permet pas la mise en œuvre d'une stratégie de développement et d'attractivité du territoire communal.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prescrire l'élaboration du PLU, de mener la procédure selon le cadre du code de l'urbanisme avec une phase de concertation, et de constituer une commission communale d'urbanisme.

Composition commission communale d'urbanisme : Françoise Rivet, Franck Four, Dominique Laubary, Julien Férard, Lionel Queyreix, Daniel Changion.

- **Convention d'action spécifique avec le SEHV-Service ESP87 (Energie Service Public 87) : demande d'étude de faisabilité pour la réalisation d'une chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur** visant à alimenter l'école primaire et maternelle, la salle Bartholdi, la garderie, le centre médico-social, le collège, l'EHPAD, le gymnase.
- **Attribution du marché concernant le suivi technique réglementaire du barrage du lac :**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de retenir l'offre du cabinet ISL Ingénierie.** Montant du marché : 7035 € TTC. Missions du cabinet : actualisation des consignes d'exploitation du barrage du lac, assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi réglementaire du barrage (suivi des mesures et analyse des résultats, tenue du registre, réalisation des Visites Techniques Approfondies (VTA), réalisation des documents réglementaires de surveillance du barrage (rapport d'auscultation et rapport de surveillance).

- **Réalisation d'une étude de faisabilité pour l'aménagement du lac, demandes de subventions :** Une étude sur la structuration d'une station de pleine nature datant de 2018 a permis d'identifier le lac de Châteauneuf-la-Forêt comme un pôle de pratique d'activités de pleine nature à développer. Un programme de développement de ce site a pu être défini avec l'accompagnement du PETR Monts et Barrages. La faisabilité de ces orientations fait l'objet d'une nouvelle étude qui permettrait de dimensionner différents aménagements, et les planifier. Estimation en cours de l'étude : 10 000 € TTC. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le principe de réalisation de l'étude de faisabilité et sollicite une subvention de 30% auprès de l'Etat, et une subvention de 50% auprès de la Région Nouvelle Aquitaine.
- Recrutement de deux agents non-titulaires à temps complet pour faire face à un besoin occasionnel ou saisonnier.
- Modification de provision sur charge concernant un bail à loyer d'un logement communal.

### Informations :

- Recrutement temporaire d'un peintre pour la réalisation de plusieurs chantiers (portes et encadrements à l'école primaire, petit pont du lac et les 2 ponts en entrées de bourg, boîtes à lire, banc de la Place Eugène Degrassat, terrasses des gîtes du lac et portes d'entrée.
- Début des travaux de la Maison des Associations.
- Le devis concernant le chiffrage de la mise en eau en circuit fermé de la fontaine de l'allée des tilleuls est trop important.
- Candidature de la commune pour Paris 2024. (Correspondante : Michèle Mazaud).
- 2024 sera l'année du centenaire de la statue de la Liberté.
- Madame la Maire a eu un rendez-vous avec la DREAL et le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Vienne concernant le projet éolien. Nous sommes en phase d'instruction qui sera suivie de la phase d'enquête publique, puis de la phase de décision.
- Dans le cadre de PVD une balade urbaine sera organisée pour les administrés le 26 février et le 12 mars 2022 pour les élus communaux et communautaires.
- Sensibilisation des élus à la gestion de crise par le responsable du secteur des pompiers.
- Prochain Conseil Municipal le 17 mars 2022 à 14h30 avec la présence des éco-délégués de l'école primaire (initiation à la vie citoyenne, projet de création du Conseil Municipal des Jeunes).
- Don de Monsieur Faye à la commune d'une création en fer forgé représentant l'emblème de l'ancien club de rugby.
- Pièce de théâtre le 12 février mise en scène par la Compagnie du Printemps.
- **Le 5 mars :** 1er rallye Jean-Pierre Champeau sur les communes de Châteauneuf-la-Forêt, Linards, Saint-Méard.

## Jeudi 17 mars 2022 :

- **Organisation des temps scolaires, rentrée 2022 :** à l'unanimité après délibération, le Conseil Municipal se prononce en faveur de la reconduction des 4,5 jours à compter de septembre 2022.
- **Création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) :** instance consultative qui permet de sensibiliser les enfants à la citoyenneté, de participer au débat de la vie publique et d'exprimer leurs idées au service de la commune. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération, émet un avis favorable à la création d'un Conseil Municipal des Jeunes.

- **Subvention :** Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité décide d'octroyer une subvention de 400 € à l'association sportive du Collège Jean Monnet. Participation au Championnat de France UNSS de raid multi-activités de deux élèves domiciliés sur la commune de Châteauneuf-la-Forêt à hauteur de 200 € par élève.
- Convention avec le centre de gestion de la Haute-Vienne pour la mise en place du dispositif de signalement des actes d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, de violence, de menaces ou d'intimidation, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes auprès des agents de la Fonction Publique: le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité autorise Madame la Maire à signer la convention.

CONSEILS MUNICIPAUX

**Divers :**

› Point sur les travaux de la Maison des Associations.

› **Dates à retenir :**

18 mars 2022 : projection du film « Debout les femmes ». Partenariat entre la Commune de Châteauneuf-la-Forêt et Briance Combade.

19 mars 2022 à 17h30 : cérémonie au monument aux Morts en hommage aux victimes de la guerre d'Algérie. Le Président de la FNACA, Monsieur Guy Brondeau, remettra la médaille du 60e anniversaire à la commune.

26 mars 2022 : théâtre avec la pièce « Oradour » présentée par la Compagnie du Printemps.

3 avril 2022 : concert des Harmonies du Conservatoire de Limoges et du CIMD (Conservatoire Intercommunal de Musique et de Danse de Feytiat).

› Distribution du prochain bulletin municipal début avril.

› Paris 2024 : candidature de la commune en cours de validation. Prévision d'une exposition sur les valeurs de l'olympisme le 14 juillet.

› Madame la Maire donne lecture du courrier des éco-délégués de l'école élémentaire qui sollicitent un budget de 750 € pour l'acquisition de jeux et de poubelles pour la cour de l'école. Le Conseil Municipal décide d'octroyer, à l'unanimité, la somme de 600 € pour l'acquisition de jeux.

Madame la Maire répond à la demande des élèves d'enlever le grillage protégeant le talus par la négative : son installation demandée à l'époque par l'école, a nécessité du temps et du travail au service technique. Il ne sera pas enlevé.

› Intervention de Madame Serr-Tourniérou, Principale, et de Madame Villeneuve, gestionnaire du Collège Jean Monnet en réponse aux questions d'élèves de l'école primaire. Un élève délégué de l'école primaire sera invité aux commissions « menus » à partir du mois d'avril 2022.

## Jeudi 7 avril 2022 :

● **Remplacement de délégué à la Commission d'Appel d'Offres** : Suite à la démission de Monsieur Jean-Marc Ruchaud, conseiller municipal, élection de Monsieur Daniel Changion à la Commission d'Appel d'Offres.

● Approbation des comptes de gestion (communal et compte annexe) sur l'exercice 2021, dressés par Monsieur Bourgeois, Receveur.

● Vote des comptes administratifs du budget principal 2022 et du budget annexe lotissement 2022.

● **Vote des taux des taxes locales :** après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe les taux d'imposition des deux taxes directes locales pour l'année 2022 : taxe sur le foncier bâti, taux voté : 36,39%, taxe sur le foncier non bâti, taux voté : 55,85%.

● Création du budget annexe « lotissement des Thuyas » suite à l'acquisition du terrain Malite au prix de 45 408 €, création d'un budget annexe de comptabilité en régie communale.

● Présentation et vote du budget primitif 2022, après délibération, à l'unanimité par le Conseil Municipal.

● **Adhésion au contrat de groupe pour la mise en conformité du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) :** suite à la consultation pour la passation d'un contrat de groupe de mise en conformité RGPD, porté par le Centre de Gestion, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'accepter la proposition suivante : prestataire : Data Vigi Protection, pour une durée de contrat de 4 ans à compter du 25 mars 2022. Montant des prestations :1285 € (étape 1) et 400 € (étape 2/an).

● Avenant n°1 au marché de travaux lot n°9, électricité-courants faibles, travaux d'aménagement de la maison des associations : travaux supplémentaires non prévus : le montant total du marché initialement prévu à 36 789,41 € est porté à 37 421,76 € HT (augmentation de 1,7%).

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avenant.

● **Convention avec le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) de la Haute-Vienne :** La commune a sollicité les services du CAUE concernant l'aménagement du cimetière du sanatorium et du jardin du souvenir. Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité autorise la commune à signer une convention de mission d'accompagnement avec le CAUE 87 pour l'aménagement du cimetière du sanatorium et du jardin du souvenir.

● Signature d'une convention de servitude avec ENEDIS concernant les réseaux électriques passant sur le domaine public à Tronche.

● Cession de matériel communal qui n'est plus utilisé (pulvérisateur).

● Création d'un poste d'adjoint technique territorial à compter du 1er septembre 2022, temps non complet (14/35e) afin de renforcer le service technique communal.

**Divers :**

› Lecture du compte-rendu d'activités des sapeurs-pompiers de la Haute-Vienne en 2021 : **augmentation des urgences régulées** (carences ambulancières et relevage des personnes à domicile), mobilisation des sapeurs-pompiers pour la tenue des centres de vaccination.

› **Dates à retenir :**

28 avril : inauguration de la borne électrique située place du 8 mai 1945.

5 mai : atelier PVD pour les élus communaux.

12 mai : table ronde sur le thème de la zéro artificialisation nette.

23 avril : commémoration de la journée de la Déportation.

› Le niveau du lac baisse en raison d'un problème sur la vanne de vidange. De grosses réparations sont à déterminer.

› La communauté de communes Briance Combade sollicite la commune pour connaître son choix parmi les scénarios proposés dans le cadre de l'étude sur les ordures ménagères. Réunion prévue le 14/04 pour en débattre.

› Proposition d'achat de panneaux « Commune sans éoliennes industrielles » par l'association « Châteauneuf sauve ta forêt ». Ces panneaux seraient installés aux entrées de bourg. La commune prendrait à sa charge l'acquisition de 4 panneaux pour un montant estimé à 160 €. Proposition approuvée à l'unanimité.

## Jeudi 2 juin 2022 :

● **Dénomination de l'école primaire :** suite au projet « Et si on donnait un nom à notre école ? », les élèves accompagnés par l'équipe enseignante, et le Pays d'art et d'histoire Monts et Barrages proposent le nom de trois personnalités :
- Louis Gendillou
- Thomas Pesquet
- Violette Szabo

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité, décide de nommer l'école primaire « Ecole Violette Szabo » sous réserve de l'accord de la famille.

● **Remplacement de délégués :** suite à la démission de plusieurs conseillers municipaux, désignation de nouveaux délégués : commission d'Appel d'Offres : Franck Amodéo délégué suppléant à la place de Daniel Changion, Syndicat Energies Haute-Vienne : Jean-Claude Battel délégué titulaire à la place de Jean-Marie Faye.

● Subvention de 1500 € à la coopérative scolaire de l'école primaire de Châteauneuf-la-Forêt pour le voyage scolaire à Cassinomagus.

● Budget primitif lotissement des Thuyas 2022 voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

● **Créances éteintes non recouvrables :** 2188,64 €.

● Approbation de l'assiette des coupes 2022 pour les forêts relevant du régime forestier.

● **Dysfonctionnement du système de vidange du lac :**

› Réalisation d'une étude de faisabilité de confortement de la vidange du plan d'eau communal.

› Demande de subvention : L'abaissement important que connait le lac depuis quelques semaines provient d'un dysfonctionnement du système de vidange. De gros travaux sont à prévoir et sont très encadrés par la réglementation du fait du classement du barrage et de la présence en aval de la station de production d'eau potable de Farebout sur la Vienne. Il y a lieu de s'attacher les services d'un cabinet spécialisé et agréé afin de réaliser une étude de faisabilité qui devra préciser le dysfonctionnement et apporter des réponses techniques. Madame la Maire donne lecture de la proposition du cabinet ISL Ingénierie, déjà en charge du suivi réglementaire du barrage du lac et propose de le retenir pour cette nouvelle mission. (Coût :15 682,50 € HT. Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir le cabinet ISL Ingénierie pour cette mission et sollicite l'intégration de cette étude dans les travaux de réparation qui feront l'objet de demandes de subvention.

● **Modification tarifs gîtes :** suite à l'abaissement du lac, la baignade est interdite sur le plan d'eau par arrêté municipal depuis le 23 mai 2022 et jusqu'à nouvel ordre. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer une réduction de 10% sur les contrats de location de gîtes, options incluses du 1er juillet au 31 août 2022.

● **Projet d'équipements sportifs :**

› Requalification d'un équipement sportif en terrain multisports : après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de requalification du terrain de basket en terrain multisports avec pistes d'athlétisme. Coût estimé : 7 7618 € HT. Il sollicite une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport, au titre du programme des équipements sportifs de proximité.

› Couverture du court de tennis n°2 : après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de couverture du court de tennis n°2 communal pour un coût estimatif de 133 080 € HT, et sollicite une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport au titre du programme des équipements structurants développement des pratiques, du Conseil Départemental de la Haute -Vienne, auprès de l'Etat (DETR, DSIL), auprès du PETR Monts et Barrages, et auprès de la Fédération Française de Tennis.

● **Avenants aux marchés de travaux d'aménagement de la maison des associations :** travaux supplémentaires non prévus (peintures, électricité) et réduction du coût pour le marché menuiserie, bois.

● **Affichage public :** modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants.

● Acquisition d'un terrain au Conseil Départemental de la Haute-Vienne, régularisation foncière : offre de cession pour l'euro symbolique d'une partie de la parcelle F1502 par le département de la Haute-Vienne (accès au futur lotissement communal des Thuyas).

**Divers :**

› Les panneaux de tri sélectif seront installés au cimetière. Il est envisagé par la suite que les poubelles soient remplacées par des containers plus faciles à vider pour les employés communaux et plus esthétiques.

› Pose des panneaux « Commune sans éolienne » aux entrées de bourg.

› **Dates à retenir :**

Commémoration du 18 juin, Esplanade de la Résistance.

23 juin : marche « Paris 2024 » autour du plan d'eau communal.

Vendredi 24 juin : fête de la musique, place du 8 mai 1945.

Samedi 25 juin : tournoi d'échecs pour les enfants participant à l'atelier « initiation aux échecs » lors des temps périscolaires.

## Hommage :

Notre ami Jean Lapaquette nous a quitté le 30 avril 2022. Nous avons eu la chance de l'avoir à nos côtés en tant que 1er adjoint, pour nous accompagner dans nos missions. Merci Jean, tu nous manques !

## Projet éolien arrêté :

La mairie de Châteauneuf a reçu un courrier d'Engie Green le 13 juillet 2022 informant de la décision d'abandonner le projet éolien et de retirer leur demande d'autorisation environnementale.

Le conseil municipal s'était prononcé contre ce projet en juin 2020 et est satisfait de cette décision.

Par ailleurs Madame la Préfète a envoyé un courrier en date du 25 juillet 2022 dont voici un extrait :

*« Sans attendre la remise du rapport relatif à la recevabilité de son dossier, le pétitionnaire (Engie Green) vient de m'informer, par courrier reçu le 11 juillet dernier, de sa décision de ne pas poursuivre ce projet. La société Engie Green a procédé en conséquence au retrait de sa demande d'autorisation environnementale ».*

Nous remercions toutes les communes, les associations et les personnes, qui nous ont soutenu.

## Communiqué concernant la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :

La commune a sollicité auprès de la Préfecture la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite aux intempéries du 4 juin 2022.

Notre commune n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle par l'arrêté n° NOR IOME2221479A du 25 juillet 2022, publié au Journal Officiel du 11 août 2022.

Extrait : *« les dommages provoqués par la grêle et les vents violents sont exclus de la garantie catastrophe naturelle. Ils sont couverts par la garantie tempête, neige et grêle des contrats d'assurance dommages aux biens ».*

PETITES VILLES DE DEMAIN

# DE « PETITES VILLES DE DEMAIN » A L'OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

## UNE DÉMARCHE DE CO-CONSTRUCTION

L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) est avant tout une démarche d'intelligence collective.

Prenant en compte l'histoire du centre-bourg de la commune de Châteauneuf-la-Forêt, son rôle de centralité au sein du territoire Briance Combade tout autant que les attentes des habitants mais aussi les enjeux dans le domaine de l'habitat, du commerce, de l'espace public et les services; l'ORT est l'expression de la volonté collective des acteurs locaux de donner une ambition à l'action publique.

L'ORT, qui sera signée en novembre 2022, fixe les priorités qui se traduisent par un panel ciblé d'actions. Suivi et évalué annuellement, elle guidera l'action des élus sur les trois années à venir.

## UNE AMBITION COLLECTIVE

### Les étapes de l'élaboration de l'ORT

**● Décembre 2021 > Février 2022 – Consultation publique.**

Un questionnaire a été soumis sous différents formats (papier, en ligne) à la population portant sur la perception du centre-bourg de Châteauneuf-la-Forêt, ses atouts et faiblesses, les attentes des citoyens dans les domaines du commerce et du cadre de vie. 79 personnes y ont répondu.

En complément de ce questionnaire, 30 entretiens ont été réalisés lors du marché de Noël mais aussi à travers 3 permanences dans le réseau de bibliothèques de la communauté de communes Briance Combade.

Une réunion publique a été organisée le 29 janvier 2022 pour réaliser une première restitution de la consultation et échanger sur les résultats mais aussi présenter et mobiliser pour la suite de la démarche participative.

Le 5 février 2022, un ciné-débat a été organisé sur le thème de la redynamisation autour du film « Les Initiateurs » réalisé par un de nos partenaires dans la démarche, le CAUE 87.

**● Février 2022 > Mai 2022 – Des ateliers participatifs**

De fin février à mai, ont été organisé 9 ateliers réunissant près de 80 participants de tout âge, habitants, adolescents de l'ALSH, enfants de l'école et élus qui ont été amenés à s'exprimer sur le centre-bourg de Châteauneuf-la-Forêt :

- ➜ Diagnostic en marchant habitants.
- ➜ Diagnostic en marchant élus.
- ➜ Atelier habitants : Repenser les espaces.
- ➜ Atelier habitants : Relier les espaces.

- ➜ Ateliers écoliers : repenser les espaces du parc J. Limousin et de la place du champ de Foire.
- ➜ Atelier ALSH : mes projets pour redynamiser le centre-bourg.
- ➜ Ateliers élus communaux : Repenser et relier les espaces.
- ➜ Ateliers élus communauté de communes : La mobilité sur le territoire Briance Combade.

Le CAUE 87, le PETR Monts et Barrages et le Pays d'Art et d'Histoire Monts et Barrages nous ont accompagné dans l'animation de ces différents ateliers.

**● Juillet 2022 – Une restitution publique.**

Le 1er juillet 2022, une restitution publique de l'ensemble de la démarche a été organisée au cinéma. Ce fut aussi l'occasion pour le CAUE 87 de présenter un diagnostic urbain du centre-bourg de Châteauneuf-la-Forêt.

**● Juillet 2022 – Septembre 2022 – Des échanges avec les élus et partenaires sur les actions et les moyens.**

Une commission locale (élus du territoire Briance Combade), un comité de pilotage (partenaire du projet) et des temps de travail avec les élus communaux ont eu lieu pour débattre du plan d'action, définir les priorités et définir les moyens à mettre en œuvre.

**● Octobre 2022 – Adoption et signature de l'ORT**

Le conseil communautaire de Briance Combade et le conseil municipal de Châteauneuf-la-Forêt vont délibérer pour autoriser Monsieur le Président de la communauté de communes et Madame la Maire de Châteauneuf-la-Forêt à signer la convention ORT.

## Le projet d'Opération de Revitalisation du Territoire

**L'ORT va s'articuler autour de 3 ambitions :**

- Recréer un cœur de bourg dynamique.
- Développer et rénover le secteur du lac.
- Développer les synergies et les liaisons entre le cœur de bourg et le secteur du lac.

Pour répondre à ces 3 objectifs, le projet d'ORT va se décliner à travers 5 thématiques pour répondre à différents enjeux :

**Axe 1 : Rendre désirable l'habitat en centre-bourg.**

➜ Favoriser la rénovation du parc de logements privés en centre-bourg pour réduire la vacance et améliorer les conditions de vie des habitants.

➜ Développer l'offre de logements en centre-bourg par la reconquête de foncier vacant publics et/ou privés.

➜ Préparer un urbanisme permettant l'installation de nouvelles habitations, commerces et activités.

**Axe 2 : Accompagner le développement commercial et économique en centre-bourg.**

➜ Favoriser le développement d'activités commerciales et économiques par la reconquête de fonciers vacants.

➜ Redonner de la force au tissu économique local.

**Axe 3 : Proposer un centre-bourg accessible et adapté aux différents modes de déplacements.**

➜ Repenser l'espace urbain pour créer des lieux de rencontres et de convivialité dans un centre-bourg végétalisé et apaisé.

➜ Mieux identifier et relier les espaces du centre-bourg.

➜ Proposer des équipements et des commerces accessibles à tous en centre-bourg.

**Axe 4 : Mettre en avant l'identité du centre-bourg castelneuvien.**

➜ Favoriser les liaisons vers le champ de foire et valoriser cet espace.

➜ Mettre en valeur les formes bâties

➜ Valoriser le patrimoine, l'histoire et les savoirs-faire locaux.

**Axe 5 : Proposer un accès à des services et équipements de qualités.**

➜ Améliorer l'accès aux soins et à la santé sur le territoire.

➜ Développer et rénover des équipements structurants et économes en énergie.

➜ Développer et rénover les équipements de loisirs.

## INFORMATION

Les collectivités locales souhaitent favoriser la rénovation des logements privés et c'est dans cette logique que la communauté de communes Briance Combade a adhéré au service de Nov Habitat 87, guichet d'informations unique et de conseils pour aider les particuliers à définir leurs projets de rénovation énergétique et connaitre les aides dont vous avez droit. Ce service de conseil neutre est gratuit.

Des permanences seront organisées tous les deuxièmes jeudis du mois de 10h00 à 12h00 à partir du 8 septembre 2022 (prise de rendez-vous préalable) à la maison France Service (12 avenue Amédée Tarrade, 87130 Châteauneuf-la-Forêt).

**Les coordonnées :**
Téléphone : 05.55.14.88.42
Email : contact@novhabitat87.fr
Site internet : www.novhabitat87.fr

ENFANCE JEUNESSE

## Un nom pour notre école :

Les élèves, l'équipe pédagogique et le pôle éducatif de Monts et barrages, nous ont présenté le résultat de leur travail dans le cadre du projet « un nom pour notre école ».

Après avoir recueilli les propositions des Castelneuviens, des résidents de la maison de retraite de Châteauneuf-la-Forêt et des familles, les élèves ont fait des recherches sur les personnalités proposées.

Ils en ont ensuite retenu trois par un vote :

- Thomas PESQUET
- Louis GENDILLOU
- Violette SZABO

Ils ont souhaité présenter ces personnages à travers des romans photos et se sont mis en scène pour représenter des évènements marquants de leur vie.

Ce travail a été présenté par les délégués de l'école au conseil municipal du 2 juin. Le conseil a voté et **Violette SZABO** a été choisie par 14 voix sur 19. L'école élémentaire portera son nom.

Sa famille a été contactée, et sa fille Tania qui habite au Royaume Uni, s'est réjouie de ce choix. Une inauguration sera organisée en fin d'année scolaire en sa présence.

**Qui était Violette SZABO**

Violette Bushell naît le 26 juin 1921 à Levallois-Perret, d'un père anglais et d'une mère française. Elle passe son enfance en France puis en Angleterre. En août 1940 elle épouse à Londres Etienne SZABO, légionnaire français d'origine hongroise engagé dans les Forces Françaises Libres. Ils auront une fille Tania, née en juin 1942. Quelques mois après la naissance de sa fille, Etienne est blessé à la bataille d'El-Alamein et meurt.

Pour venger son mari, Violette s'engage dans le SOE en 1943 et après une période de formation comme agent de liaison, Violette, alias « Louise » effectue une première mission en Normandie en avril 1944. Le réseau infiltré par la gestapo, la mission est écourtée et Violette rentre en Angleterre.

Elle est de nouveau parachutée en France le 7 juin 1944, au clos de Sussac, avec Philippe Liewer, Robert Maloubier et Jean-Claude Guiet pour une deuxième mission en appui au maquis de la région.

Après quelques jours sur place, Violette part en mission de liaison en corrèze avec Jacques Dufour. Ils sont arrêtés à Salon-la-Tour par un barrage allemand de la division SS Das Reich. Violette est capturée gênée pour s'enfuir par une ancienne blessure à la cheville.

Elle est emprisonnée à Limoges puis à Paris. Interrogée par la gestapo elle restera silencieuse. Le 8 août 1944 elle est déportée à Ravensbrück. Elle y est fusillée début 1945 peu avant la libération du camp.

Un musée lui est consacré en Angleterre. Une stèle rappelle sa mémoire au clos de Sussac, à l'endroit de son parachutage.

## Tournoi d'échecs :

Dans le cadre du développement du jeu d'échecs à l'école initié par les mairies de Châteauneuf-la-Forêt et de Saint-Léonard-de-Noblat, le premier tournoi de Châteauneuf-la-Forêt regroupant des élèves des deux écoles s'est déroulé le samedi 25 juin dans la salle de la mairie. Mme la Maire a eu l'honneur de donner le coup d'envoi des parties. Le tournoi regroupait 12 élèves des classes de CP jusqu'au CM2 et a permis de mettre en pratique les techniques apprises au cours de l'année scolaire.5 parties de 15 min + 5 secondes par coups ont été jouées. A l'issu de ce tournoi un diplôme a été remis aux joueurs, suivi d'un goûter. L'expérience a satisfait aussi bien les enfants que les parents présents. Un projet de développement du jeu d'échecs sur la commune dans un avenir proche est à l'étude.

## Chorale des collèges :

Les choristes des collèges de Châteauneuf-la-Forêt, Anatole France, Firmin Roz, Couzeix, Nantiat, Saint-Germain-les-Belles, Aixe-sur-Vienne, Eymoutiers, ont présenté leur spectacle intitulé ''scènes de ménage'' le mardi 21 juin sous la direction de leurs professeurs d'éducation musicale et de chant choral.

Sur scène mêlant, chants, danses, mise en scène, les choristes ont ravi le public qui n'a pas ménagé ses encouragements et applaudissements.

## Championnat de France de Raid UNSS :

Accueillis 8 jours sur l'île de La Réunion, 5 élèves du collège Jean Monnet, ont participé au championnat de France de Raid multi-activités, organisé par l'Unss (Union Nationale du Sport Scolaire), un séjour alliant compétition sportive mais aussi découverte de l'île !

Durant 2 jours et demi, avec près de 240 collégiens venus de métropole et d'outre-mer, ils se sont engagés sur des épreuves de course d'orientation, trail, VTT, Swim&Run, VTT orientation, packraft, équivalent à du canoé gonflable, Kours La Roue, une épreuve typique de l'île !

Le décor était sublime, offrant des parcours paradisiaques entre la rivière du Mât à Sainte Suzanne, le lagon de l'Ermitage mais tout à la fois périlleux et éprouvants ! Chaleur à l'Ouest de l'île, orages et humidité à l'Est, parcours caillouteux et techniques… Pas de quoi décourager Adrien, Charlotte, Clémence et Joan pour qui les temps forts resteront les épreuves enchainées en nocturne dès l'entrée dans la compétition, la descente du Maïdo en VTT, une traversée dans la savane, le swim&run et le packraft sur le lagon jusqu'à la ligne d'arrivée ! L'équipe a su dépasser ses limites, s'unir dans l'effort pour boucler cette expérience incroyable et terminer à une très honorable 16ème place (sur 46 équipes mixtes engagées).

A ce défi sportif hors norme, se sont ajoutées des excursions et quelques escapades plus reposantes comme une randonnée aux abords du Piton de la Fournaise, la visite du centre de soins des tortues marines de Kélonia, le marché de St Paul.

Après avoir vécu de très grandes émotions et l'aventure d'une vie, les jeunes sportifs, le jeune officiel Maël et l'équipe d'enseignants EPS tiennent à remercier chaleureusement les collectivités, le collège, les familles et les très nombreuses personnes qui les ont soutenus et ont permis la réalisation de ce beau projet.

Vous pouvez visionner le film de l'Unss Réunion en consultant ce lien :

https://www.youtube.com/watch?v=0R-xYDOGXLM

# LE POINT SUR LE LAC

Le site a été mis en eau en 1976 sous la mandature de Monsieur Michel Sinibaldi. C'est un barrage classé de catégorie C soumis à une règlementation spécifique. Son ouverture, son exploitation touristique et sa vidange sont soumises à arrêté préfectoral.

*Projet de Centre touristique et de loisirs en mai 1972 (esquisse)*

En 2021 la vidange n'ayant pas été effectuée depuis 6 ans, et pour répondre à la législation en vigueur, nous avons demandé l'autorisation de vidange du lac à la Préfecture, en accord avec la fédération de pêche et l'AAPPMA « La Gaule » (association locale de pêche) de Châteauneuf-la-Forêt. Le remplissage du lac s'est terminé courant février 2022. Les différentes manœuvres effectuées sur **la vanne** ainsi que les observations sont consignées dans un cahier de suivi de la vanne ouvert en **juillet 2021**. Le système de vidange a bien fonctionné pendant ces opérations.

Pour répondre à la législation nous avons, en **janvier 2022**, rédigé un cahier des charges pour recruter un **cabinet agréé spécialisé** en gestion hydraulique (liste fournie par la DREAL) pour assurer le suivi règlementaire du lac. En effet ce dernier a été abandonné depuis 2015. Les piézométries ont été reprises en mai 2021, mesures non faites depuis 2015 (cf. tableau). Pour information **les piézométries sont des mesures de surveillance de la digue** et permettent de repérer d'éventuelles fuites ou poches dans la digue. C'est un peu **le carnet de santé de la digue**.

Début mars constat de l'abaissement du lac. Manœuvres infructueuses sur la vanne. Le volant est cassé.

## Mesures de suivi mensuel de l'ouvrage

**Suivi de l'ouvrage**

| DATE | Niveau eau piézomètres (m) | | |
|---|---|---|---|
| | P1 | P2 | P3 |
| **22/12/2008** | -4,93 | -5,12 | -5,20 |
| **27/01/2009** | -5,08 | -5,26 | -5,45 |
| ↓ | MESURES FAITES TOUS LES MOIS | | |
| **18/09/2015** | -4,65 | -4,85 | -5,10 |
| **2016** | ABSENCE DE MESURES | | |
| **2017** | | | |
| **2018** | | | |
| **2019** | | | |
| **2020** | | | |
| **12/05/2021** | -5,00 | -5,15 | -5,10 |
| **04/06/2021** | -4,65 | -4,80 | -5,20 |
| ↓ | MESURES FAITES TOUS LES MOIS | | |
| **23/09/2022** | -7,75 | -6,20 | -9,10 |

Lac vide 27/09/22

## Nos actions :

- Le 16 mars venue d'une entreprise spécialisée sise sur le département qui constate que la vanne n'est pas réparable. Proposition de changer la vanne et préconisation de fermer l'accès au tunnel par mesure de sécurité.
- En avril : Visite Technique Approfondie (VTA) réalisée par le cabinet ISL. La dernière VTA date de **fin 2010**. Suivant la réglementation, une VTA doit être réalisée **tous les 5 ans**. Après consultation il s'avère que la seule solution pour « sauver » la saison estivale (baignade et pêche) était une intervention de plongeurs avec installation de ballons de baudruche. Outre la dangerosité de cette opération, il s'agissait d'une **solution de très court terme** qui ne permettait pas de maintenir la zone de baignade surveillée tout l'été.
- Fin mai, rendu de l'expertise de la VTA : constat de **l'état dégradé** de la vanne, des canalisations et de la nécessité de faire des travaux très importants et onéreux afin de **réparer et de conforter le système de vidange**.
- Ouverture d'un registre de suivi de l'ouvrage où tous les évènements, les mesures, les réparations… sont consignés.
- Arrêté d'interdiction de baignade en mai 2022 par mesure de sécurité des personnes.
- Mandatement du cabinet ISL pour faire une étude de faisabilité de confortement du système de vidange, nécessaire pour réaliser ces travaux d'une telle ampleur.
- En accord avec la fédération de pêche et l'AAPPMA, demande faite à Mme la Préfète de prendre un arrêté de fermeture de la pêche en juillet 2022.
- Plusieurs réunions de crise ont lieu durant tout l'été avec le cabinet d'étude, la DDT, La fédération de pêche, l'AAPPMA pour comprendre la difficulté technique d'une vanne bloquée et trouver des solutions pour préserver les milieux naturels avec comme priorités **la préservation de la Combade** et la récupération du poisson. Les tentatives de manœuvre de la vanne sans **risque humain et environnemental** ne pourront avoir lieu que lorsque le lac sera au niveau du puits crépine et que l**a pression de l'eau sur la vanne sera faible**.

- En juillet, renforcement des mesures de piézométries et des mesures de débit de décompression qui se font désormais toutes les semaines, surveillance du niveau d'eau dans la retenue 1fois/semaine, puis 2fois/semaine, et mesure de la hauteur d'eau dans la pêcherie. Envoi de tous ces éléments à la DDT, ISL, la Fédération de Pêche, et au SABV (Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne).
- Mise en place d'un système d'oxygénation pour les poissons le 4 août par un pisciculteur mandaté par la Fédération de Pêche.
- Retour de l'étude de faisabilité des travaux : proposition de mettre 3 vannes : une de fond de vidange, un circuit de débit réservé avec une vanne, et une vanne batardeau, qui permettra d'intervenir sur la vanne de fond et la vanne de débit réservé en cas de dysfonctionnement et de ne pas se retrouver dans la même situation qu'aujourd'hui.
- Echanges avec le Département (qui gère le lac de St Pardoux) et le SABV sur les travaux proposés. Venue sur site d'un technicien du SABV.
- Demande de devis pour le pompage du lac. C'est une des solutions envisagées si le lac ne se vide pas en totalité de lui-même en septembre.
- Début septembre réunion avec la DDT, la DREAL, la fédération de pêche et le cabinet ISL pour valider le projet de travaux et mettre en œuvre le plan d'action pour la pêche du poisson. La réunion prévue initialement mi-août a été reportée à la demande de la DDT.

*Système d'oxygénation pour les poissons*

**Calendrier prévisionnel des travaux sur le système de vidange :**

Les travaux sont soumis au code des marchés publics.

- Mandatement d'un cabinet pour réaliser le cahier des charges et la maitrise d'œuvre. Remise des documents (oct. 22)
- Consultation des entreprises (oct. - nov. 2022)
- Ouverture des plis et choix de l'entreprise pour effectuer les travaux.

Les délais annoncés pour la réception des pièces (vannes et moteurs) sont de l'ordre de 20 semaines.

- **Durée des travaux 1 mois. Remise en eau : mai 2023 au plus tôt.**

**Coût estimé : 400 000 euros HT.** Le système de vidange sera remis à neuf et permettra de répondre à la règlementation en vigueur. La vanne de fond retrouvera sa fonction initiale. Le débit réservé sera régulé par un autre circuit.

**Quelles autres actions reste-t-il à faire ?**

- Renforcement du batardeau au niveau des buses (demande de devis en cours).
- Renforcement de la passerelle qui passe sur le canal qui mène aux lagunes (devis en cours).
- Faire le plan du réseau de drainage du barrage (prévu pour la fin de l'année par le SABV).
- Dégager et refaire la sortie du débit de drain de décompression (devis en cours).
- Nettoyer les drains et curer le canal où ils passent (devis fait).
- Dégager la végétation trop abondante entre la digue et le versant (intervention du RIS le 26/09).
- La DREAL a réitéré l'ordre de fermer l'échelle à poisson. Celle-ci avait déjà été fermée en 2010 sur demande de la DREAL. Or les clapotis s'échappant de l'échelle à poissons provoquent des excavations dans la digue, ce qui à terme pourrait la fragiliser. L'ensemble de la structure est déjà fortement dégradé.

**L'entretien d'un lac tel que celui de Châteauneuf-la-Forêt, soumis à réglementation, ne se résume pas qu'à l'apparence d'espaces bien tondus et entretenus. Il y a toute une partie cachée, celle qui ne se voit pas et qui est néanmoins primordiale pour la sécurité de l'ouvrage et de la population. Certes pour un maire il est valorisant de montrer un bon entretien de ce qui se voit mais c'est une illusion que de croire que c'est suffisant. Surveiller l'ouvrage, réaliser les mesures réglementaires, faire les visites techniques approfondies, sont des actions essentielles et obligatoires. C'est la partie immergée de l'iceberg, celle qui ne rapporte pas de gloire et qui pourtant est la plus importante.**

## Concours des maisons fleuries :

Les lauréats du concours des maisons fleuries étaient invités à la Mairie pour la remise des récompenses. Des bons d'achats et des bouquets de fleurs ont été offerts par la municipalité en partenariat avec Castel' Flore.

## Marché aux fleurs du 8 mai :

Organisé le 8 mai sous un beau soleil estival, le marché aux fleurs a connu un beau succès avec la présence de nombreux stands et en particulier celui du SYDED expliquant les techniques du compostage. La buvette était tenue par l'association des parents d'élèves. Félicitations à Maryse et Anaïs qui ont remporté le premier prix des pots décorés dans leur catégorie.

## 80 musiciens sur la scène de la salle Bartholdi :

Les 80 musiciens de l'orchestre d'Harmonie du CIMD (Conservatoire Intercommunal de Musique et de Danse) et de l'orchestre d'Harmonie du CRR (Conservatoire à Rayonnement Régional) de Limoges ont joué sur la scène de la salle Bartholdi, dimanche 3 avril à 17h. Durant plus de 2 heures, les deux ensembles ont mis à l'honneur plusieurs morceaux de grands compositeurs. Le public venu en nombre assister à ce beau moment musical a chaleureusement applaudi les artistes.

## Châteauneuf en Musique :

*Le groupe Headrush*

La municipalité a organisé vendredi 24 juin une soirée festive. Remerciements aux artistes : musiciens, chanteurs, danseurs. L'ESC Handball a tenu le stand buvette et restauration.
A cette occasion les spectateurs ont profité et apprécié les tables originales créées par des habitants à partir de matériaux de récupération.

**Le 18 juillet l'amicale des commerçants a organisé la « Fête de la musique » à l'Esplanade du lac.**

## 14 juillet, fanfare de Rochechouart la Chatelaine :

## Vide-greniers du 14 juillet :

## 4L Trophy :

Tom, ouvrier agricole et Emily, auxiliaire vétérinaire, sous le nom d'équipage « Tom'ily en vadrouille », N° 527, ont participé à la 25eme édition du 4L Trophy, rallye-raid humanitaire, du 5 au 15 mai 2022, pour remettre des fournitures scolaires et sportives aux enfants les plus démunis du Maroc. Ils ont aussi acheminé plus de 10 kg de denrées alimentaires pour la Croix Rouge Française. Neuf cents 4L se sont engagées dans cette aventure.
La Mairie de Châteauneuf-la-Forêt a soutenu ce projet.

## Club Briance Roselle Aventure et Triathlon :

*Triathlon 14 et 15 mai*

Notre école de VTT est rattachée au club Briance Roselle Aventure. Elle est ouverte aux enfants âgés de 8 ans, qui désirent découvrir et se perfectionner en VTT à travers les disciplines crosscountry, descente et trial maniabilité. Deux groupes sont constitués (débutants/ débrouillés-confirmés).
Les entraînements ont lieu le samedi matin (esplanade du lac à Châteauneuf-La-Forêt) de 10h00 à 12h00. Un planning établi à l'année vise à renseigner les dates des séances, les thèmes, les lieux de RV.
Une progression pédagogique visant à faire des jeunes des VTTistes complets est recherchée, tout en privilégiant le plaisir de pratiquer avec les copains.

## La Capoeira : les bonnes raisons d'adopter ce sport :

La capoeira, mélange de danse et de combat, est un **art martial** qui vient du Brésil utilisé par les esclaves pour exprimer leur sentiment d'oppression et leur désir d'être libres à nouveau. Les chants et la musique étaient une façon de camoufler les réelles motivations des capoeiristes. En effet, ils se préparaient, de manière « inoffensive », au combat. Ce sport d'expression est un mélange **d'autodéfense**, de mouvements acrobatiques, de **danse** et de **musique**, mais seuls les pieds et les mains peuvent toucher le sol. La capoeira est une activité qui peut être très bénéfique pour la santé en général. Avec une pratique adaptée, vous pourrez profiter de plusieurs avantages.

Pratiquée régulièrement, elle permet d'améliorer les réflexes, la vitesse et l'agilité. La musique et les chants qui accompagnent ces exercices vont également faire travailler le rythme des mouvements et la coordination.

N'hésitez pas à nous rejoindre et à partager votre énergie avec le groupe dans un esprit amical et convivial les mardis à la salle polyvalente de Neuvic-Entier et les jeudis à la salle Bartholdi à Châteauneuf-la-Forêt de 18h30 à 20h. Les cours sont dispensés par le professeur Christophe, élève de Mestre Eduardo depuis 2003. Ils sont ouverts à tous à partir de 6 ans et le premier cours d'essai est gratuit.

Contact et info :
**Association de Capoeira Equilibrio Chateauneuf/Neuvic**
Tel : 06-69-44-23-55 (Professeur Christophe)
Mail : equichris@gmail.com
Facebook : capoeira equilibrio Chateauneuf/Neuvic
Internet : www.capoeiraequilibrio.fr

# LE COIN DES ASSOCIATIONS

## ANACR :

Exposition « 1944 Georges Guingouin et ses hommes du maquis aux combats », proposée par l'ANACR de Châteauneuf-la-Forêt au mois de juillet. Elle a permis de dévoiler les 135 noms de la liste des groupes des légaux commandés par Jean Fer, instituteur à l'école de Moussanas. Liste inédite de Résistants locaux établie après la guerre par André Déléger.

## 16ème édition du Rallye de la Porcelaine Historique :

Après deux ans d'attente pour cause de pandémie, l'Ecurie Mauve Historique a proposé sa XVIème édition du Rallye de la Porcelaine Historique. Premier acte de la saison, et soutenu par la municipalité de Châteauneuf-la-Forêt, lieu de départ et d'arrivée du rallye.
On comptait 17 équipages en niveau Expert, dont 11 en catégorie Old Timer et 10 engagés en niveau Découverte.

## Secours catholique :

Les deux braderies ont eu beaucoup de succès.

## Tennis Club Châteauneuf Linards :

Le club de tennis a récemment organisé son loto annuel qui a fait salle comble. Il s'illustre également en compétitions, avec Véronique Pommaret et Jean-Noël Deplage, champions régionaux dans leurs catégories d'âges et qui ont représenté leur club lors des phases finales de Nouvelle Aquitaine à Royan le samedi 6 juin. A noter que Cédric Charnaillat et Delphine Rivet ont également disputé la finale départementale. Chez les jeunes, Julie Desmichel est championne départementale en catégorie 11 ans. Les championnats par équipes se sont terminés récemment et ont vu également la montée en division supérieure des équipes 2 et 3 messieurs et de l'équipe 1 dames.
Pour tous renseignements et contact :
tennisclubchateauneuflinards.clubeo.com,
TCCL sur Facebook, Tel : 06 22 95 71

## Prix de la ville au Ball trap club castelneuvien :

## Théâtre du printemps :

Sur la scène de la salle Bartholdi, la troupe du théâtre du printemps a proposé deux pièces de théâtre aux registres très différents :
Une comédie « Histoires en cours de route » et une pièce racontant la tragédie d'« Oradour » mise en scène par Serge Reineix, qui nous rappelle la barbarie des dictatures.

*« Oradour »*

*« Histoire en cours de route »*

## Rallye Jean-Pierre Champeau :

Premier rallye Jean-Pierre Champeau Châteauneuf - Linards - Saint-Méard qui s'est déroulé sur les petites routes de notre campagne le samedi 5 mars. Le public nombreux était présent tout le long du parcours.

*Madame la Maire et Matthieu Vaxivière pilote automobile juste avant le départ*

## Festival du Mont-Gargan du 14 au 20 août 2022 :

L'Escòla dau Mont Gargan à Châteauneuf ! Florilège de beaux moments qui ont enchantés les spectateurs !

*La Colombie, invitée en 2022*

*Lundi 15 août, arrivée sur la Place Eugène Degrassat*

*Atelier déco, préparation des fleurs avec bénévoles et élues*

*Discours officiels et remise des cadeaux*

# TRAVAUX EN COURS

*Le petit pont du ruisseau de la Prairie a été repeint*

*Nouvel enrobé au carrefour avenue René Regaudie (travaux réalisés par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne)*

*Travaux de peinture aux gîtes*

## Le cimetière :

L'Informatisation du plan des des tombes est en cours, les informations concernant chaque sépulture sont saisies à l'aide d'un logiciel spécifique par les services de la Mairie.

Le grand portail a été rénové (sablé et repeint) avec une fermeture de l'huisserie qui s'ouvre de l'intérieur. Les deux autres portails seront aussi prochainement repeints. Les travaux du portail arrière sont achevés (pose des piliers et du portail).

La végétalisation des tombes du sanatorium commencera cet hiver. Les services techniques du CHU de Limoges installeront des croix en bois réalisées dans leurs ateliers en remplacement des croix existantes. La mise en place d'une couverture végétale sera déployée progressivement sur des zones test (allées vieillissantes).

Une nouvelle stèle a été installée au colombarium. Les plaques à positionner seront plus petites. Elles correspondent aux préconisations fournies par le vendeur.

Le règlement intérieur du cimetière et du colombarium est terminé. Il sera soumis pour avis à un juriste spécialisé en législation funéraire puis présenté en Conseil Municipal.

Depuis le mois de juillet, des panneaux de sensibilisation au tri sélectif ont été mis en place à quatre emplacements dans le cimetière. Trois poubelles permettent de déposer : les **végétaux**, les **gravats** (pots en terre, céramiques ou plaques cassées), et **autres** (fleurs artificielles, pots en plastique). Ce sont de nouvelles habitudes à prendre mais nous constatons que les consignes de tri sont respectées. Merci à tous !

## La fontaine :

Le cuvelage du bassin de la fontaine Glangeaud (anciennement sur la place du petit marché) a été effectué, ce dernier n'étant pas étanche. La fontaine est alimentée par l'eau du bourg et par une source. Compte tenu de l'état de sécheresse durant l'été et de l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2022, la remise en eau de la fontaine est reportée. Celle-ci se fera en utilisant uniquement l'eau de la source, l'eau du bourg ne sera plus utilisée. Le projet pour la mise en place d'un circuit fermé a été étudié. Un tel système s'avère couteux et nécessite beaucoup d'entretien.

*Extrait de 50 ans de cartes postales Société historique de Châteauneuf-la-Forêt*

*Enfouissement des réseaux (SEHV) route de la forêt et route du 18 juin*

*Croix de Saint-André,avenue Amédé Tarrade, démoussage et nettoyage des rambardes*

## Maison des associations :

*Début des transformations maison des associations mars 2022*

*En cours*

*Porte d'entrée*

LABEL
TERRE DE JEUX 2024

## Terre de jeux 2024 :

La municipalité de Châteauneuf-la-Forêt a candidaté fin 2021 pour le label Terre de jeux, dans le cadre des jeux olympiques qui vont se dérouler à Paris en 2024.

En avril, nous avons obtenu ce label.

Dans le cadre de la semaine olympique, et plus particulièrement pour la journée olympique, le 23 juin, des élus ont organisé un circuit de 2024 mètres autour du lac, à chacun son rythme. Cette manifestation a rassemblé des intéressés venus à pied et en vélo.

Chaque participant s'est vu remettre un badge «terre de jeux», offert par la municipalité.

Pour clôturer ensemble ce moment, tous se sont retrouvés autour d'un pot de convivialité.

Une exposition sur les valeurs de l'olympisme a été proposée également, lors de la fête du 14 juillet et lors du Forum des associations le 10 septembre. Prêtée par le CDOS 87 (Comité Départemental Olympique et Sportif), elle rassemblait 20 panneaux exposés sur le terrain de volley, puis salle Bartholdi.

De nouvelles manifestations seront encore organisées, et nous espérons vous y retrouver nombreux.

*Balisage des chemins*

## De belles balades au départ de Châteauneuf-la-Forêt :

Pour des vacances en Limousin mais aussi pour « la gent de 'qui » Châteauneuf offre un choix de randonnées variées. Trois sont au départ de Châteauneuf. Une équipe de la municipalité a remis à neuf leur balisage.

Au départ de l'esplanade du lac on peut faire un tour de 4,8 kms dans le bourg **«entre architecture et nature»** ce qui vous permettra d'admirer le bâti et les zones arborées en particulier la statue de la liberté et le parc Limousin.

Un deuxième itinéraire d'environ 5 kms vous conduira au-dessus du lac sur les hauteurs de **« Villetelle »** à travers champs et village, avec large vue sur le bourg.

La Forêt est un des principaux atouts de Châteauneuf et la randonnée **« le bois du curé et des mille diables »** vous permettra de découvrir toutes ses facettes. Départ du lac pour 16 kms et environ 4 heures sur les chemins champêtres ou forestiers de la commune.

D'autres chemins relient les petites randonnées avec les communes avoisinantes, et le Mont Gargan peut aussi être rejoint en quelques heures par les plus courageux.

Vous trouverez à l'office de tourisme situé à la maison Jane Limousin les plaquettes infos-pratiques de ces circuits.

*Journée olympique 23 juin Paris 2024*

## Cérémonies :

*Cérémonie de la Journée Nationale du Souvenir des victimes et des héros de la Déportation vendredi 22 avril.*

*Cérémonie du 8 mai*

*Cérémonie du 27 mai  Journée Nationale de la résistance*

*Cérémonie du 18 juin  commémoration de l'Appel du Général de Gaulle*

## Réception de la borne de recharge pour véhicules électriques à châteauneuf-la-Forêt :

Jeudi 28 avril, Françoise Rivet, Maire de Châteauneuf-la-Forêt et les élues municipales ont accueilli Monsieur André Dubois vice-président du SEHV, Valérie Geay, Aïcha Garbar du SEHV, et Stéphane Bastier de la société INEO à l'occasion de la réception de la borne de recharge pour véhicules électriques, place du 8 mai 1945.

Elle s'inscrit dans le schéma départemental du SEHV avec le déploiement raisonné et stratégique de plus de 20 infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) qui accompagne la transition énergétique en permettant à la population d'avoir un choix pour diversifier sa mobilité.

Mise en service depuis le 24 mars, le financement de cette borne est assuré par le SEHV, le programme ADVENIR, et France Relance (Coût :19 300 € HT).

Les informations concernant son fonctionnement ont fait l'objet d'un moment d'échange en toute simplicité.

La borne accessible 24/24h et 7j/7, permet de recharger deux véhicules à la fois et dispose d'une puissance de charge variable de 22 kW intégrée au réseau de recharge MObiVE géo référencé, et développé en Nouvelle-Aquitaine par les syndicats départementaux d'énergie. L'abonnement annuel est de 18 € et l'heure de charge sans abonnement est de 3,5 €.

La borne permet la recharge ou l'appoint de charge des véhicules électriques et hybrides rechargeables ainsi que les vélos.

Des plaquettes d'informations sont disponibles en mairie.

Numéro d'assistance pour les usagers : 0811 23 01 23.
Site internet : http://www.sehv.fr/MobiliteElectrique.php

## Pompiers :

*Remise des médailles aux sapeurs-pompiers du Centre de Secours de Châteauneuf, le 2 juillet*

*66ème congrès des sapeurs-pompiers de la Haute-Vienne à Saint-Junien présidé par Madame la Préfète Fabienne Balussou, le Président Départemental du SDIS 87 Pierre Allard, le Colonel Franck Machingorena Directeur Départemental du SDIS, et en présence des élus. (2 juillet 2022)*

*Cérémonie de la passation de drapeau par le Centre de Secours de Châteauneuf au Centre de Secours de Saint-Junien*

État civil du 1 mars au 31 août 2022

## Mariages

- 2 mariages
- 2 pacs

## Naissances

- 9 naissances hors commune
- 3 reconnaissances

## Parrainages civils

1 parrainage civil

## Décès

- Germaine GAUDY, veuve BRILLOU ..... 8 mars.
- Elise, Francine LEYLAVERGNE, veuve MAUSSET..... 8 mars.
- Edgar, André DECHARRON ..... 13 mars.
- Jeanne DUGOT, veuve FEYDEL ..... 21 mars.
- Jean-Marie MANAUD..... 6 avril.
- Julienne, Marie, Thérèze LAFARGE, veuve GEANDILLOU..... 7 avril.
- Marie GERY, veuve GUENAL ..... 22 avril.
- Jean, Henri LAPAQUETTE ..... 30 avril.
- Jean FAYE..... 4 mai.
- Annette, Louise GHIOTTI, veuve ZURETTI ..... 9 mai.
- Marie, Adrienne FRESSENGEAS, veuve GUITARD ..... 29 mai.
- Jean, Maurice PEYRONNET ..... 30 mai.
- Georges, Pierre CHAMBENEIGRE, ..... 16 juin.
- Renée CUBEAU, épouse JAMMET,..... 18 juin.
- Raymond MARIAUD..... 30 juin.
- Denise, Marie, Germaine DAUGUEN, veuve BARRIER ..... 1er juillet.
- Alice BURELOU, veuve LORMAND ..... 7 août.
- Renée, Marie BECETTE, veuve BRONDEAU,..... 17 août.
- Yvonne, Marie DUBOIS, veuve LACAUD ..... 19 août.
- Jean, Robert JABET .....30 août.

## DROIT D'EXPRESSION LISTE D'OPPOSITION :

les élus « Tous unis pour Châteauneuf » n'ont pas souhaité publier un article dans le bulletin municipal. Ils nous ont informé qu'ils le feront dans le prochain bulletin.

INFOS PRATIQUES

Centre Hospitalier Intercommunal Monts et Barrages

## Consultations avancées CHIMB :

| SPECIALITES | PRATICIENS | JOURS ET HORAIRES DE CONSULTATIONS | PRISE DE RENDEZ-VOUS |
|---|---|---|---|
| Consultation Mémoire | Dr Emilie MATONNAT-DAUGE | Mardi à partir de 14h30 / Vendredi 9h - 12h | 05-55-56-43-58<br>8h45 – 12h15<br>13h15 – 16h50 |
| Dermatologie | Dr Claire LONGUEVILLE | 1er vendredi de chaque mois 9h - 16h | |
| Echographie générale | Dr Thibaut CALTABELLOTTA | Lundi et Mardi 9h30 – 18h | |
| Maieutique (sage-femme) | M. François CHATENET | Mercredi 9h – 17h | |
| Nutrition | Mme Agnès VAUZELLE | 2ème, 3ème et 4ème jeudis de chaque mois 13h - 17h | |
| Ophtalmologie | Dr Firas RIDA | Mardi : 14h - 16h<br>Mercredi : 9h - 16h<br>Vendredi : 9h - 12h | |
| Pneumologie | Dr Magali DUPUY-GRASSET | 2ème et 4ème mardis de chaque mois 8h30-11h30 | |
| Radiologie | M. Fabien VILARD | Du lundi au vendredi 9h - 17h | |
| Troubles du sommeil | Dr Agathe SIGNAMARCHEDI | Lundi 14h-16h30 / Mardi 9h - 11h30 | |
| Ostéopathie | Mme Adeline GAUTHIER | Lundi au vendredi | 06-42-10-53-61 |
| Psychologie | Mme Fabienne CHAINEAU | Mercredi et Vendredi 13h - 19h | 06-76-22-90-35 |
| Sophrologie | Mme Amandine NATHIE-LOZACH | Lundi au vendredi 10h – 21h | 06-07-43-88-85<br>lozachamandine@yahoo.fr |
| Pré-anesthésie (consultations délocalisées du CHU) | Dr Jean-Loup AUSTIN | Jeudi 14h – 17h | Contacter le CHU |

## Audit énergétique et vente du logement :

Issue des propositions de la convention citoyenne pour le climat, la loi Climat et résilience du 22 août 2021 rend obligatoire la réalisation d'un audit énergétique par un professionnel certifié lors **de la vente de maisons individuelles ou d'immeubles non soumis au statut de la copropriété si le diagnostic de performance énergétique (DPE) indique les lettres D, E, F ou G.** Le but est d'informer le potentiel acheteur des travaux qu'il pourrait effectuer pour améliorer l'étiquette énergétique du logement. La durée de validité de l'audit est fixée à 5 ans, son coût n'est pas réglementé.

Cette obligation s'appliquera à compter du **1er avril 2023** pour les logements appartenant à la classe F ou G, du 1er janvier 2025 pour les logements appartenant à la classe E et du 1er janvier 2034 pour les logements appartenant à la classe D.

### Contenu de l'audit :

L'audit énergétique est beaucoup plus complet que le diagnostic de performance énergétique. Il comprend des éléments portant sur :

- **L'estimation de la performance énergétique du logement avant travaux.**
- **Des propositions de travaux (au minimum deux scénarios) permettant de parvenir à une rénovation performante).**

Chaque proposition doit prévoir un parcours de travaux soit sur plusieurs étapes, soit sur une seule étape permettant d'arriver à un niveau de performance au moins égal à la classe B.

- **La performance énergétique après travaux.**

L'audit précise, pour chaque étape du parcours de travaux, la consommation annuelle d'énergie primaire et d'énergie finale du bâtiment après travaux, les émissions de gaz à effet de serre, le classement de la performance énergétique du bâtiment après travaux, l'estimation des économies d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre évitées du bâtiment, ainsi que l'estimation de l'impact théorique des travaux proposé sur les frais annuels d'énergie.

- **Le coût des travaux et les aides mobilisables.**

L'audit doit préciser l'estimation du coût des travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement, le cas échéant, la mention des principales aides financières mobilisables et les coordonnées des structures chargées d'assurer l'information et le conseil dans le cadre du service public de la performance énergétique de l'habitat France Rénov' (dont l'ADIL 87 est membre).

- **Les conditions d'aération ou de ventilation du bâtiment avant travaux.**

Des dérogations relatives au parcours des travaux sont possibles (sur justificatifs) si les caractéristiques techniques, architecturales, patrimoniales ou de coût des travaux ne permettent pas d'atteindre le degré de performance énergétique équivalent à la classe B.

### Forme de l'audit :

**L'audit donne lieu à un rapport de synthèse et à un récapitulatif standardisé.**

- Le rapport de synthèse comprend notamment un état des lieux du bâtiment, une synthèse de l'ensemble des éléments du contenu de l'audit, une annexe expliquant les différentes notions techniques. Le rapport de synthèse doit être transmis au commanditaire de l'audit dans un délai de 1 mois à compter de la date de visite du logement, sous un format papier et informatique.
- Le récapitulatif standardisé comporte l'intégralité des données renseignées par l'auditeur et celles calculées pour la réalisation de l'audit énergétique.

**Pour toute question concernant le logement, *l'ADIL tient une permanence à la mairie de Châteauneuf-la-Forêt le 1er* mardi de chaque mois, de 16h00 à 17h30.**
**Rendez-vous obligatoire au 05 55 10 89 89.**

**ADIL 87** - 28, avenue de la Libération 87000 LIMOGES
**05 55 10 89 89** – www.adil87.org

## Arrêté préfectoral sécheresse du 28 juillet 2022 :

L'usage de l'eau est réservé aux usages prioritaires **jusqu'au 31 octobre 2022**. (Arrosage des potagers familiaux de 20 h à 8 h, lavage des véhicules uniquement en station de lavage, remise à niveau des piscines…). Informations complémentaires sur le site : www.haute-vienne.gouv.fr/crise-renforcee-secheresse

## France Services :

Inaugurée le 15 mars 2022, par Madame la Préfète, France Services est situé dans les locaux de Briance-Combade, 12 avenue Amédée Tarrade.

C'est un lieu d'accueil et d'informations qui propose une aide aux démarches administratives en lien avec la Caf, la CPAM, la MSA, Pole Emploi, les Caisses de retraites, les services des impôts, le Défenseur des Droits etc…

Horaires d'ouvertures : du lundi au vendredi de 10h à 17h sans interruption et le samedi de 10h à 13h. Tel : 05 55 69 39 32

*Inauguration de France Services le 15 mars 2022*

Mission Locale
Rurale de la Haute-Vienne
NOUVELLE-AQUITAINE

Pour l'Emploi et l'Autonomie
des Jeunes 16-25 ans

contact@mlr87.fr
https://www.facebook.com/mlrhv87/
https://www.missionlocaleruralehautevienne

## CONSEILS FORMATION PROJETS EMPLOI VIE QUOTIDIENNE

**Vous avez moins de 26 ans !**

**Des solutions pour tous vos projets**

**EMPLOI** : techniques de recherche d'emploi ; rencontres entreprises et employeurs ; offres d'emploi et offres en alternance, parrainage, Contrat d'Engagement Jeune …

**PROJETS** : découverte de secteurs et métiers, immersions en entreprises et visites d'entreprises…

**FORMATION** : droits à la formation, accès aux parcours de formation, financements …

**VIE QUOTIDIENNE** : permis de conduire, aide aux transports, locations de véhicules, aides financières, démarches liées au logement, accès aux droits et à la santé, aide aux démarches administratives, sports loisirs et culture …

**La Mission Locale Rurale …Proche de chez vous…Contactez-nous !!!**

**M.D.D- Impasse des Thuyas** 1er et 3e mardi après-midi
**Maison France Services-** 12 av. Amédée Tarrade 2e et 4e mardi après-midi
**87130 CHATEAUNEUF LA FORET - ☎ 05.55.08.27.98**
**4 antennes - 29 points d'accueil** sur tout le département (Hors agglomération de Limoges)
Une équipe de **35 professionnels et des services gratuits.**

## Ramassage des encombrants le 13 octobre :

Date limite d'inscription le 11 octobre 2022 auprès de la Communauté de Communes Briance Combade. Tel : 05 55 69 39 32.

# INFOS PRATIQUES

## PERMANENCES CHÂTEAUNEUF-LA-FORÊT

**FNATH** : 05 55 34 48 97
3ème vendredi du mois sur rendez-vous à la mairie de 8h30 à 12h

**ADIL :** 05 55 10 89 89
1er mardi du mois à la mairie de 16h à 17h30

**ADPAD :** 05 55 10 11 85
- 1er jeudi du mois à la mairie de 9h à 12h
- 3ème jeudi du mois à la mairie de 14h à 16h30

**Mission Locale** : 05 55 10 01 00
1er et 3ème mardi du mois, Antenne du Conseil Départemental - MDD de Châteauneuf-la-Forêt (impasse des Thuyas)

**Secours Populaire**
4ème mardi du mois - BUS solidaire
Place du 8 mai 1945 de 13h30 à 15h00

**Secours catholique** : 07 86 56 52 82
32 avenue Jean Cruveilhier
vendredi de 14h30 à17h et samedi de 9h à 12h
Mail : chateauneuf.870@secours-catholique.org

**Restos du cœur**
41 avenue Jean Cruveilhier
Jeudi matin de 10h à 12h

**Conciliateur de Justice :** 06 78 48 74 88
Monsieur Serge Ribes, permanence une fois par mois à la mairie sur rendez-vous.

**Secrétariat de mairie :** 05 55 69 30 27
horaires d'ouverture : 8h30 à 12h et 13h45 à 17h45
mail : mairie@chateauneuf-la-foret.fr
Téléphone astreinte élus : 06 74 96 27 53 (en cas d'urgence en dehors des heures d'ouverture de la mairie)

**Horaires d'ouverture de la déchèterie de la Communauté de Communes :**
Lundi 14h à 17h15
Mercredi, vendredi, samedi de 9h à 11h45 et de 14h à 17h 15
Téléphone : 05 55 12 12 87 (Syded)

**Maison France Services à Briance Combade :**
12 Avenue Amédée Tarrade
horaires d'ouverture : de 10 à 17h du lundi au vendredi et de 10h à 13h le samedi matin - Tél : 05 55 69 39 32

**Numéro d'urgence Communauté de Communes :**
07 52 06 97 57 **(eau et assainissement)**

**SAMU :** 15

**Gendarmerie :** 17

**Pompiers :** 18 depuis un téléphone mobile : 112

**Pharmacie de la Forêt :** Téléconsultation médicale
9 avenue du Pont la Prairie
Horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 9h à 12h15 et de 14h à 19h30 - Tél : 05 55 69 36 35

**Pharmacie de garde :** composez le 32-37

**Médecins : en cas d'urgence composer le 15**

**Cabinets Infirmiers : Sabatier, Borderie, Laplanche**
6 Allée des Tilleuls - 87130 Châteauneuf-la-Forêt
05 55 69 77 21

**Le Gouffe, Thomas**
4 Rue Peyrassaud - 87130 Châteauneuf-la-Forêt
05 55 69 36 75

**Kinésithérapeutes** : **Chatenet, Scherer, Cayn, Riffaud**
24 Route de la Forêt 87130 - Châteauneuf-la-Forêt
05 55 69 31 60

**Podologue : Alex Vérinaud**
Avenue du Pont la Prairie - 87130 Châteauneuf-la-Forêt
05 55 69 65 94

**Dentistes :**
**Docteurs Amélie POMMARET, Emmanuelle GIULIARDI**
8 Route du Puy Chat - 87130 Châteauneuf-la-Forêt
05 44 19 12 06

**Psychologue : Mme Géraldine Vandeplanque-Rey**
4 Rue du Peyrassaud - 87130 Châteauneuf-la-Forêt
06 08 27 37 91

**EHPAD :**
10 Route du Puy-Chat - 87130 Châteauneuf-la-Forêt
05 55 69 31 76

**Cabinet vétérinaire : Selarl VET'Puychat**
6 Route du Puychat - 05 55 69 34 30

**Écoles :**
**École maternelle :** 05 55 69 39 02
Directrice Madame Florence Prat
**École primaire de Châteauneuf :** 05 55 69 75 22
Directrice Madame Jacob-Lacour Sandrine
**École primaire de Neuvic-Entier :** 05 55 69 37 28
Directrice Madame Marie Anne Pateloup